

Document d'information

**PRÉPARATION À L'EXAMEN AIPR
(Autorisation d'Intervention à Proximité des
Réseaux)
- OPÉRATEURS -**

Titre de la formation et références

Nom de la formation :

FORMATION ET PRÉPARATION À L'EXAMEN AIPR POUR LES OPÉRATEURS

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé : RS1282

Date d'échéance de l'enregistrement : Fiche inactive (échéance au 31/12/2021)

Niveau : Aucun

Certificateur : Aucun (Ancien certificateur MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES)

Code NSF : 231 Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode : 22054 : Travaux publics

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : Aucun

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- Article R. 554-31 du code de l'environnement
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux
- Arrêté du 29 octobre 2018 fixant la liste des certificats, diplômes et titres de qualification professionnelle délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- Arrêté du 18 décembre 2018 fixant la liste des certificats, diplômes et titres de qualification professionnelle délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution
- Arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Public visé

Cette formation est destinée à toute personne appelée à travailler à proximité des réseaux. Les « Opérateurs » sont les personnels intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargés de conduire des engins de chantier, des plateformes élévatrices, des chariots automoteurs de manutention, etc. ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT (Déclaration de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante : <https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication du médecin du travail

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune équivalence.

Objectifs de la formation

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

La formation vise à former et préparer le public à l'examen AIPR pour les postes d'opérateurs. Obligatoire depuis le 1er janvier 2018, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) doit être accordée à au moins une personne au sein d'une équipe sur un chantier. Elle est délivrée par l'employeur qui s'assure des connaissances et compétences de son personnel.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes sont attestées :

- Identifier les différents types de réseaux et leurs risques (réseaux aériens, réseaux souterrains)
- Adapter sa préparation et sa technique de travail selon la typologie de chantier en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité
- Appliquer des mesures de prévention et d'arrêt pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone,...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution, ...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

2/ Suites de parcours et les débouchés :

En général, l'AIPR a une durée de validité de 5 ans. Au-delà de cette période de validité, l'AIPR doit être renouvelée.

Remarque : dès lors que la délivrance de l' AIPR fait référence à un CACES (et non au QCM AIPR), cette limite de validité ne peut dépasser la limite du CACES.

Contenus de la formation

Formation initiale

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE :

- Les responsabilités employeurs et salariés
- Les réseaux et les accidents
- Les textes réglementaires
- Le guichet unique
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Mesures de préventions lors de travaux
- Les différents formulaires DT, DICT
- Les avis de travaux urgents (A.T.U)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE :

- Les différents types de réseaux (aériens, souterrain)
- Les risques liés aux réseaux
- Les classes de précision
- La préparation des chantiers, les règles à respecter
- Le marquage- piquetage (identification des réseaux)
- Les endommagements des réseaux, que faire (la règle des 4A)

QCM AIPR BLANC AVEC CORRECTION

PASSAGE DU TEST QCM AIPR SUR LA PLATEFORME OFFICIELLE

Renouvellement : Le contenu de formation reste identique bien que condensé. Il est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences.

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

- Besoins et attentes des stagiaires évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus
- Satisfaction mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluation :

- Passage du QCM AIPR sur la plateforme officielle MEDDE
- Obtention des résultats immédiatement après le passage du test

A l'issue de l'évaluation, remise à chaque participant :

- D'une attestation de compétences à chaque candidat ayant réussi l'examen. Celle-ci permet à l'employeur de délivrer l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) pour les opérateurs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés
- ✓ Examen sur un poste informatique (ordinateur, tablette tactile ...) relié à la plate-forme nationale du MEDDE via Internet

2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Formation en présentielle
- ✓ QCM AIPR blanc avec correction avant le passage officiel

3/ Qualité des intervenants :

- ✓ Formateurs principaux justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné et titulaires d'une attestation de compétences en tant que « concepteur »

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

Dans les locaux de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

2/ Dates et volumes horaires :

Formation initiale : 7h

Renouvellement : Nous contacter

Les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter)

3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 3 à 10 personnes.

4/ Organisation de la formation :

- INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

5/ Individualisation de la formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont évalués en début de formation afin d'adapter au mieux les objectifs et contenus de la formation.

Coût de la formation

<p>Formation initiale : INTRA nous consulter</p> <p>Financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise (fonds propres) - OPCO 	<p>Renouvellement : INTRA nous consulter</p>
---	---

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD :

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

2/ Les indicateurs de résultat :

Chiffres globalisés du domaine de formation « Prévention des risques électriques »

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% Renouvellement
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »		100%
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants		0%
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations		NON APPLICABLE

Renseignements complémentaires & Contacts

Contact : Adrien JEGOU

Tel : 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

Mail : a.jegou@upv.org

UPVFD : upvfd@upv.org / www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024